Mai 2022

PROPRIÉTAIRE
ADRESSE 1
ADRESSE 2
ADRESSE 3

Emplacement de la propriété/municipalité :
Numéro du rôle :

Bonjour,

Au nom de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), je vous écris pour demander des renseignements précis sur la propriété susmentionnée.

Le rôle de la SEFM est d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements connexes, établis par le gouvernement de l'Ontario. La SEFM recueille continuellement des renseignements sur les propriétés afin de s'assurer que nos données sont exactes et à jour.

Pour nous aider à déterminer les valeurs exactes de votre propriété et d'autres propriétés comparables, veuillez soumettre les informations suivantes avant le **15 juillet 2022** :

- Les résultats d'exploitation détaillés réels des profits et des pertes pour l'exercice financier fiscal le plus récent, avec les tableaux justificatifs montrant :
    - les revenus départementaux de toutes provenances
    - dépenses de fonctionnement départementales et non distribuées ou liste détaillée des dépenses
    - impôts fonciers
    - assurance.

- Si cette propriété est exploitée de manière saisonnière, veuillez indiquer les dates d'ouverture et de fermeture pour 2021.

- Un tableau indiquant le nombre et les types d'unités, de chalets et/ou d'emplacements de camping disponibles et les tarifs de location qui s'appliquent à chacun.

- Le tarif journalier moyen et le taux d'occupation de la propriété, ou le nombre de nuits de chambres (ou de nuits d'unités, de chalets ou de sites, selon le cas) disponibles et le nombre de nuits vendues.

- Le cas échéant, la répartition des unités ou des cottages désignés comme étant de type ménage, américain ou plan américain modifié.

- Une liste des loyers en vigueur pour tous les locataires commerciaux, indiquant toutes les surfaces louées.

- Une liste des rénovations, des ajouts ou de toute autre modification apportée à la propriété au cours du dernier exercice financier.

- Si les renseignements fournis concernent plus que le numéro de rôle identifié en haut de ce formulaire (c.-à-d. qu'une propriété adjacente est incluse dans les revenus/dépenses), veuillez fournir une liste des autres propriétés et des numéros de rôle associés, si vous les connaissez.

Évaluation des grandes propriétés de villégiature

La SEFM utilise la méthode du revenu pour évaluer les grands centres de villégiature. La méthode de capitalisation du revenu utilisée est la méthode de capitalisation directe. Cette approche permet d'estimer le revenu annuel pouvant être généré par un grand centre de villégiature, de déduire les dépenses annuelles nécessaires pour soutenir le flux de revenus, puis, à l'aide de la méthode de capitalisation directe, d'appliquer un taux de capitalisation au revenu net pour obtenir la valeur actuelle de la propriété.

Pour en savoir plus sur la SEFM ou la façon dont nous évaluons les propriétés, veuillez consulter le site mpac.ca.

Comment soumettre vos informations

Veuillez utiliser l'enveloppe-réponse d'affaires ci-jointe pour renvoyer votre dossier.

Les informations demandées peuvent être fournies sous forme de disque de données ou de copie papier et renvoyées à :

Centre de traitement central de la SEFM
1340 Pickering Parkway, bureau 101
Pickering (Ontario) L1V 0C4

Nous vous demandons également de remplir le formulaire ci-dessous et de renvoyer cette lettre avec les informations demandées.

Je, (imprimer) _____certifie qu'à ma connaissance, les informations ci-jointes sont correctes et complètes.

Signature_____ Date _____

Titre_____ Téléphone (_____)_____

Nom de la société _____ Courriel _____

Veuillez-vous s'assurer que vos informations sont soumises avec précision et à temps. Vous pourriez recevoir un rappel si ces informations ne sont pas reçues avant le 4 juillet 2022.

L'obligation de la SEFM de protéger vos renseignements personnels

Les renseignements demandés par la SEFM sont autorisés en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* (Loi) et sont utilisés à des fins d'évaluation foncière. L'article 13 de la Loi prévoit des sanctions en cas de non-conformité et de fourniture de faux renseignements. Veuillez noter que si les renseignements demandés ne sont pas fournis et si vous choisissez de faire appel de votre valeur imposable auprès de la Commission de réexamen de l'évaluation foncière, la Loi prévoit que le fardeau de la preuve passera de la SEFM à vous.

La SEFM s'engage à protéger vos renseignements. La divulgation non autorisée de vos renseignements nous est interdite en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. La SEFM recueillera et utilisera les renseignements qui sont nécessaires à la prestation de programmes et de services autorisés par la loi. À l'occasion, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, mener des sondages et améliorer la prestation des programmes.

Nous vous remercions de votre coopération. Si vous avez des questions concernant cette demande, veuillez nous contacter :

Sans frais 1 866 296-6722
ATS 1 877 889-6722
Du lundi au vendredi – de 8 h à 17 h
1340 Pickering Parkway, bureau 101
Pickering (Ontario) L1V 0C4

You may also contact our call centre to request an English copy of this letter/Vous pouvez également prendre contact avec notre centre d'appels pour demander un exemplaire en anglais de cette lettre.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez faire savoir à nos représentants comment nous pouvons vous aider au mieux.

Cordialement,

Greg Martino, membre de l'*Institute of Municipal Assessors*
Vice-président et chef de l'évaluation et des normes